PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 08 juillet 2025, à 20 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Éric Girard – conseiller no 4 (Absent)
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Mélanie Berthelette, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2025-07-095 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyée par Madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Adoptée.

2025-07-096 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 08 juillet 2025 à 20 h

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
   - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juin 2025
   - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2025 déjà adopté
4. **Communiqués et correspondance**
   - 4.1 Tableau des correspondances reçues en juin 2025
5. **Administration et finances**
   - 5.1. Liste des comptes à payer
   - 5.2. Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales
   - 5.3. Avis de motion-règlement 130-1 modifiant le règlement 130 relatif à la tarification applicable à la vidange des boues de fosse septiques pour 2025
   - 5.4. Paiement d'une ressource pour le camp de jour
   - 5.5. Adoption du rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du schéma de couverture de risque de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la sécurité publique
   - 5.6. Demande d'aide financière et participation à l'étude d'opportunité de mise en commun des services incendie
   - 5.7. Autorisation d'achat de panneaux pour les rangs
   - 5.8. Embauche temporaire d'un journalier en voirie

5.9. Demande au gouvernement relativement à la prise en charge des plastiques agricole

5.10. Descente en canot kayak, entente de collaboration avec l'OBNL du Site Touristique de Maddington Falls

6. Travaux Publics

7. Législation

8. Sujets divers (demeure ouvert)

9. Rapport des élus

10. Période de questions

11. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyé par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-07-097

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2025 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE LES projets de procès-verbaux a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par Monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juin 2025 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2025.

Adoptée.

4. Communiqués et correspondances

4.1 Les correspondances de juin ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5.Administration et Finances

2025-07-098

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	
Taxes	9 155.40 $
Location de Salle	1 890.00 $
MAMH Péréquation municipale	21 008.00 $
Permis	255.00 $
Amendes	300.00 $
Total	32 608.40 **$**
Dépenses	
Paies élus	2 331.28 $
Salaires employés	6 078.53 $
Déductions à la source	4 632.79 $
Comptes payés	78 272.54 $
Total	91 315.14 **$**

2025-07-099

5.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 130-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 130 RELELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR 2025

Avis de motion est donné par Madame Denise Houle, que sera adopté un projet d'un règlement 130-1 modifiant le règlement 130 relatif à la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour 2025.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 130-1 RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR 2025

Dépôt donné par Madame Denise Houle du projet de règlement no 130-1 modifiant le règlement 130 relatif à la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour 2025.

Adoptée

2025-07-100

5.4 Paiement d'une ressource pour le camp de jour à la Ville de Daveluyville.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de contribution de la Ville de Daveluyville afin de payer une ressource pour le camp de jour d'offrir le service aux enfants de Maddington Falls inscrit pour la période estivale de 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par Monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE conseil autorise la directrice générale greffière trésorière à effectuer le paiement de la facture au montant de 4 400$ pour défrayer les frais de la contribution de la ressource du camp de jour de Daveluyville pour 2025

Adoptée

2025-07-101

5.5 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport de monsieur Éric Bergeron directeur incendie de la Régie des Chutes, relatif au rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyé par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée

2025-07-102

5.6 Demande d'aide financière et participation à l'étude d'opportunité de mise en commun des services incendie

CONSIDÉRANT QUE les enjeux actuels en matière de service de sécurité incendie, notamment le manque de pompiers à temps partiel, l'achat d'équipements spécialisés coûteux et les nombreux paramètres déterminés par le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, pour y faire face, les directeurs des services en sécurité incendie (SSI) de la Régie des Chutes et de la Régie Intermunicipale Incentraide sont en faveur d'une étude de mise en commun des services incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs avantages à la mise en commun des services tel que l'amélioration de la formation des pompiers, une meilleure coordination des interventions, une réduction des coûts et une protection efficace;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) offre de l'aide financière dans le sous-volet Coopération intermunicipale pour la réalisation d'une étude d'opportunité analysant la possibilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maddington Falls reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville et les municipalités de Maddington-Falls, Saint-Louis-de-Blandford et Saint-Rosaire ainsi que la Régie des Chutes et la Régie intermunicipale Incentraide désirent présenter un projet de Mise en commun des services incendie dans le cadre du volet 4– Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyé par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE Le conseil de Maddington Falls s'engage à participer au projet de mise en commun des services incendie;

QUE Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE **Le conseil nomme la Ville de Daveluyville**, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

- **QUE** Le conseil désigne la directrice générale greffière trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée

2025-07-103

5.7 Autorisation d'achat de panneaux pour les rangs

CONSIDÉRANT QUE l'achat de panneaux soit fait pour permettre de sensibiliser les automobilistes à garder une distance lorsqu'ils croisent des cyclistes, et pour sensibiliser la présence de machinerie agricole dans les rangs pour la sécurité des usagers de la route et l'entrée du Lac Ginette, Secteur chemin du Lac Ginette;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps

Appuyée par Monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise l'achat des panneaux et l'installation de ceux-ci aux endroits déterminés

Adoptée

2025-07-104

5.8 Embauche temporaire d'un journalier en voirie

ATTENDU QUE la municipalité de Maddington Falls a procédé à l'embauche temporaire d'une personne comme journalier en voirie ;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyée par Madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls engage temporairement Monsieur Simon Vigneault au poste de journalier de voirie;

QUE celui-ci a débuté le 26 juin 2025;

QUE les conditions soient précisées dans son contrat de travail qui sera signé par Maddington Falls;

Adoptée

2025-07-105

5.9 DEMANDE AU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À LA PRISE EN CHARGE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP est, depuis 2023, le seul organisme reconnu par le gouvernement pour assurer la gestion et la valorisation des plastiques agricoles réglementés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* (RRVPE) (rlrq, c. q-2, r. 40.1) ;

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP ne reçoit pas le financement attendu puisque les écofrais que doivent payer les fabricants de plastiques agricoles à AgriRÉCUP ne sont pas collectés en totalité, amputant ainsi le budget d'opération de l'organisme et entraînant des contraintes financières importantes ;

CONSIDÉRANT QU'un programme régional de collecte à la ferme des plastiques agricoles a été mis en place dans la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte ne peut pas être offerte dans toutes les municipalités qui nécessitent ce service en raison de la capacité limitée d'AgriRÉCUP de recevoir la matière, principalement en raison du manque de ressources financières pour procéder au traitement des plastiques agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le manque de financement d'AgriRÉCUP nuit considérablement au déploiement et à l'efficacité des collectes à la ferme sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande au Gouvernement du Québec de prélever les écofrais auprès des fabricants de plastiques agricoles et finance de manière adéquate AgriRÉCUP afin de rendre possible le recyclage efficace des plastiques agricoles.

QUE le conseil demande également au Gouvernement du Québec d'exercer les sanctions pécuniaires prévues à son règlement pour les fabricants qui ne se conforment pas aux obligations qui en découlent.

QUE le conseil demande qu'il soit rendu obligatoire d'indiquer sur les factures des plastiques agricoles si les écofrais sont inclus dans le prix afin que les producteurs agricoles soient en mesure de savoir si ces écofrais leurs sont facturés ou non.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Mme Stéphanie Allard, responsable du bureau Richmond-Arthabaska, M. Sébastien Schneeberger, Député de Drummond-Bois-Francs, à M. Benoît Charrette, à M. Donald Martel, Député de Nicolet-Bécancour, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à M. Francis Gauthier, coordonnateur principal chez AgriRÉCUP, UPA (Victoriaville et ses environs et Bois-Francs)

Adoptée

2025-07-106

5.10 Descente en canot kayak, entente de collaboration avec L'OBNL du Site Touristique de Maddington Falls

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal autorise le comité de l'OBNL du Site Touristique de Maddington Falls pour la tenue d'une activité de descente en canot kayak le samedi 19 juillet 2025.

QUE le départ de la plage à Saint-Louis-de-Blandford se fera à 13h30 et l'arrivé à la vieille traverse à Maddington Falls est prévu vers 16h30.

QU'UN souper aux hot-dogs gratuit sera offert aux participants et aura lieu à la salle de l'édifice municipal accompagné d'un feu en soirée.

QUE le comité de l'OBNL du Site Touristique de Maddington Falls soit responsable de l'organisation et du bon déroulement de cette journée.

Adoptée

6. Travaux Publics

7. Législation

8. Sujets divers (demeure ouvert)

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-07-107

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 8 h 53.

Adoptée

_____ _____

Patrice Morin,
Maire

Mélanie Berthelette
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 19 août 2025.